

Prévention pendant la période estivale : canicule, noyade et voyage, p. 2

Surveillance des allergies, p. 3

Le nombre de passages aux urgences pour allergies est en hausse sur les deux dernières semaines, le nombre de consultations SOS Médecins est stable.

Surveillance des piqûres d'arthropodes, p. 3

Les nombres de passages aux urgences et de consultations SOS Médecins pour piqûres d'arthropodes sont en diminution en semaine 34-2023.

Surveillance COVID-19, p. 4

Prise en charge médicale pour COVID-19 Semaine 34	
Nombre de consultations SOS médecins	Nombre de passages aux urgences
148	143
↗	↗

Surveillance renforcée dengue, chikungunya, et infection à virus Zika - p. 6

Du 1^{er} mai au 25 août 2023, 23 cas de dengue et 1 cas de chikungunya ont été déclarés en région Grand Est.

Focus : La leptospirose devient une maladie obligatoire p. 7

La leptospirose, maladie transmissible de l'animal à l'homme, est inscrite depuis le 24 août 2023 sur la liste des maladies à déclaration obligatoire .

Prévention pendant la période estivale : canicule, noyade et voyage

| Fortes chaleurs, canicule |

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les personnes les plus à risque.

Il existe plusieurs outils de prévention disponibles à la commande sur le [site internet de Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr/) :

Affiche : les gestes à adopter en cas de canicule



Dépliant : les effets possibles des vagues de fortes chaleurs et les gestes de prévention pour s'en prémunir.



Affiche : les premiers effets des fortes chaleurs et les gestes à adopter pour les prévenir.



| La noyade, un risque qui concerne tous les âges et tous les lieux de baignade |



En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès (dont la moitié pendant la période estivale) ce qui en fait la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Elles sont pourtant pour la plupart évitables.

Pour plus d'informations, rendez vous sur la [page dédiée du site de Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr/)

| Voyagez en adoptant les bons gestes ! Protégez vous des moustiques |

Dans certaines parties du monde, notamment tropicales (Afrique, Asie, Antilles, Océan Indien, Amérique du Sud, Océan Pacifique), les moustiques peuvent transmettre des maladies telles que le chikungunya, la dengue ou le virus zika. Des mesures de prévention doivent être adoptées :

- **Lors du séjour sur place**

Porter des vêtements légers, couvrants et amples ; Appliquer sur la peau découverte des produits répulsifs cutanés ; dormir sous des moustiquaires ; brancher la climatisation si cela est possible.

- **Au retour du séjour**

Consulter son médecin en cas de symptômes (douleurs articulaires ou musculaires, maux de tête, éruption cutanée, conjonctivite)

Pour plus d'information :

- [BEH, 2 juin 2022, Hors-série Recommandations sanitaires pour les voyageurs](https://www.santepubliquefrance.fr/)
- [Voyages à l'étranger : conseils et recommandations | Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr/)



Documents de prévention disponibles sur le site de Santé publique France : [affiche avant le voyage](https://www.santepubliquefrance.fr/) et [affiche pour le retour](https://www.santepubliquefrance.fr/)

Synthèse

- **Oscour®** : En semaines 33 et 34-2023, le nombre de passages aux urgences liés aux allergies est en hausse par rapport aux semaines précédentes (272 passages en semaine 34-2023). La part d'activité en semaine 34-2023 est de 1,1 %, et est similaire aux valeurs attendues pour la saison.
- **SOS Médecins** : En semaine 34-2023, le nombre de consultations pour allergies est stable par rapport aux semaines précédentes (101 consultations vs 113 en semaine 33-2023). La part d'activité des associations SOS médecins de la région est de 1,7 %, similaire aux valeurs des années précédentes à la même période.

Pour plus d'information sur les risques d'allergie liés aux pollens : <https://www.pollens.fr/>

Figure 1. Taux et nombre de diagnostics d'allergies parmi le total des passages aux urgences, 2021-2023. Région Grand Est (Source : OSCOUR®)

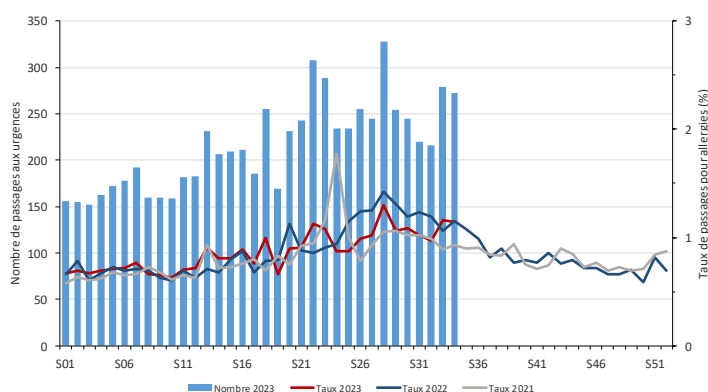
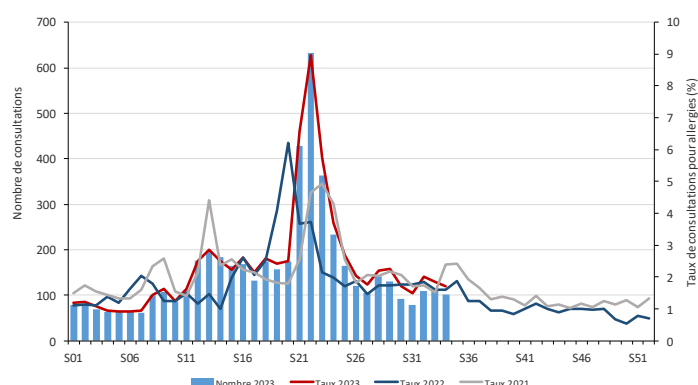


Figure 2. Taux et nombre de diagnostics d'allergies parmi le total des consultations, 2021-2023. Région Grand Est (Source : SOS Médecins)



Surveillance des piqûres d'arthropodes

Synthèse

- **Oscour®** : En semaine 34-2023, le nombre de passages et la part d'activité liés aux piqûres d'arthropodes et autres animaux venimeux ou non sont en légère baisse dans les services d'urgence de la région par rapport à la semaine précédente.
- **SOS Médecins** : Suite à une augmentation constatée en semaine 33-2023, le nombre de consultations liées aux piqûres d'insectes, ainsi que la part d'activité dans les associations SOS Médecins de la région diminuent.

Figure 3. Taux et nombre de diagnostics de piqûres d'arthropodes parmi le total des passages aux urgences, 2021-2023. Région Grand Est (Source : OSCOUR®)

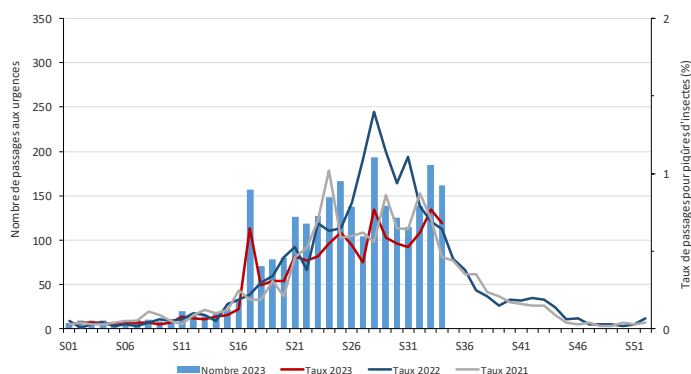
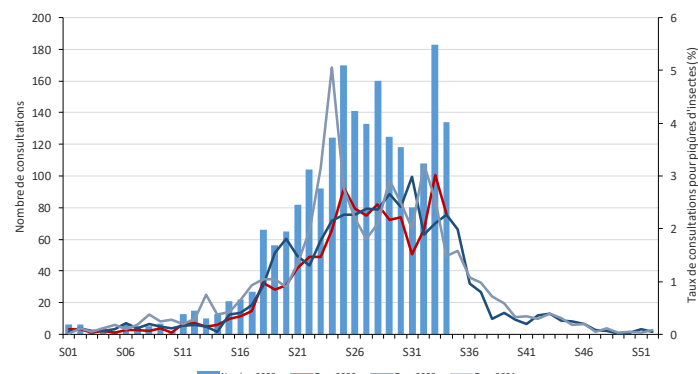


Figure 4. Taux et nombre de diagnostics de piqûres d'arthropodes parmi le total des consultations, 2021-2023. Région Grand Est (Source : SOS Médecins)



Synthèse

Surveillance des recours aux soins pour suspicion de COVID-19

- **Oscour®** : En semaine 34-2023, le nombre de passages aux urgences pour COVID-19 poursuit son augmentation (143 passages contre 117 en S33-2023), soit une part d'activité de 0,6 % ;
- **SOS Médecins** : En semaine 34-2023, le nombre de consultations SOS médecins pour COVID-19 augmente également (148 consultations contre 118 en S33-2023), soit une part d'activité des associations SOS Médecins de la région de 2,5 %.
- **Surveillance virologique du SARS-Cov-2** : En semaine 34, le taux d'incidence dans la région était en augmentation (31,7 cas / 100 000 habitants vs 24,1 / 100 000 en semaine 33-2023).

NB : À noter que les taux d'incidence doivent être interprétés avec prudence, car cet indicateur ne reflète que les cas confirmés biologiquement en laboratoire et non la situation réelle (moins de tests dans l'ensemble et recours aux tests pouvant varier dans le temps ; non prise en compte des résultats des autotests). Ces données permettent toutefois d'apprécier les tendances d'évolution.

Figure 5. Taux et nombre de diagnostics de COVID-19 parmi le total des passages aux urgences, 2020-2023. Région Grand Est (Source : OSCOUR®)

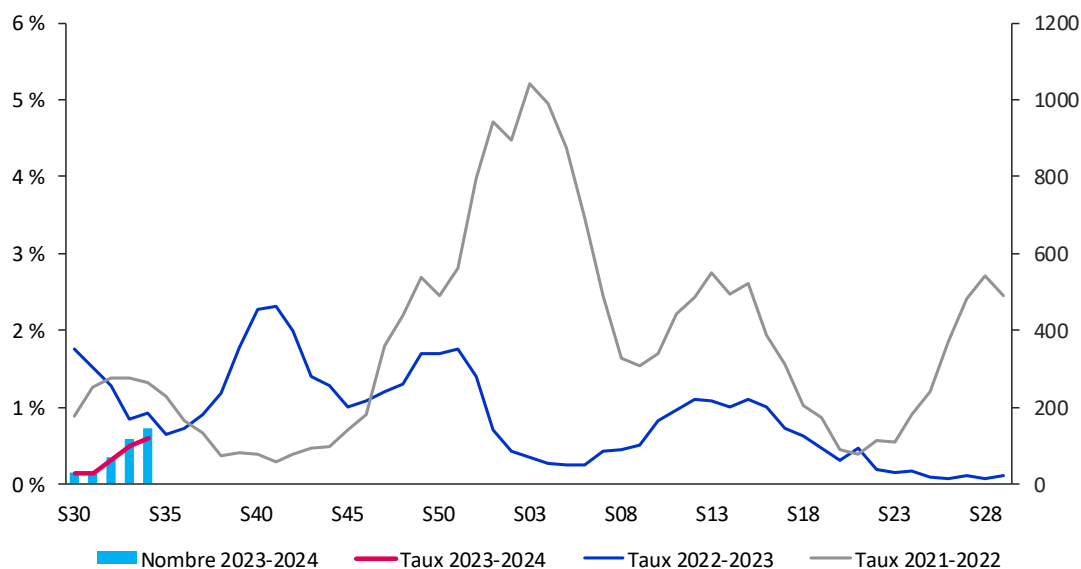
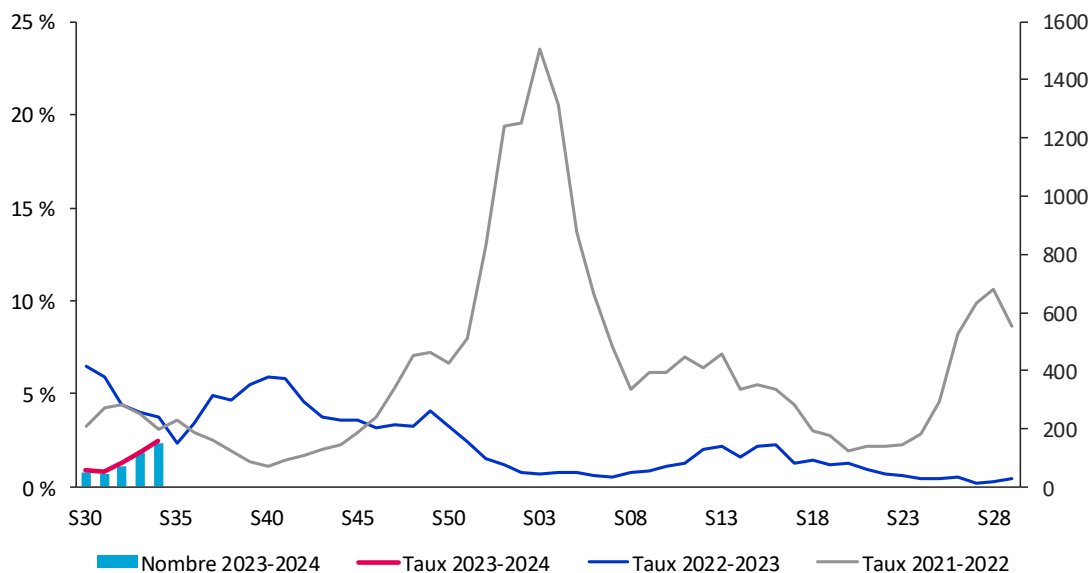


Figure 6. Taux et nombre de diagnostics de COVID-19 parmi le total des consultations, 2020-2023. Région Grand Est (Source : SOS Médecins)



Surveillance renforcée dengue, chikungunya, et infection à virus Zika

Au début de l'année 2023, le « moustique tigre », nom scientifique *Aedes albopictus*, est présent dans 71 départements de la France métropolitaine. En région Grand Est, **le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle sont classés comme départements colonisés par *Aedes albopictus*** en raison de l'implantation du moustique vecteur dans certaines communes. Cette espèce, particulièrement agressive, peut dans certaines conditions transmettre des maladies telles que la dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika.

| Surveillance de la dengue, du chikungunya et des infections à virus du zika, et lutte anti-moustique |

Une surveillance renforcée entomologique et épidémiologique est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre chaque année dans tous les départements métropolitains, avec pour objectif de prévenir le risque d'importation et de dissémination de la dengue, du chikungunya et du virus Zika, et de renforcer la lutte contre les moustiques vecteurs.



| Surveillance renforcée 2023 |

Du 1^{er} mai au 25 août 2023, **23 cas de dengue et 1 cas de chikungunya ont été déclarés en région Grand Est**. Parmi ces 23 cas de dengue, la majorité a fréquenté les départements du Bas-Rhin (8 cas), du Haut-Rhin (5 cas). Les pays ou zones de séjour des cas de dengue les plus fréquents étaient la Guadeloupe (6 cas) et la Martinique (4 cas). Le cas de chikungunya avait voyagé au Tchad.

Plusieurs actions de démoustication ont été réalisées dans les départements concernés par la surveillance renforcée.

Depuis le 1^{er} mai, aucun cas d'infection à virus Zika n'a été déclaré dans la région.

Pour plus d'information sur les données 2023 : <https://www.santepubliquefrance>.

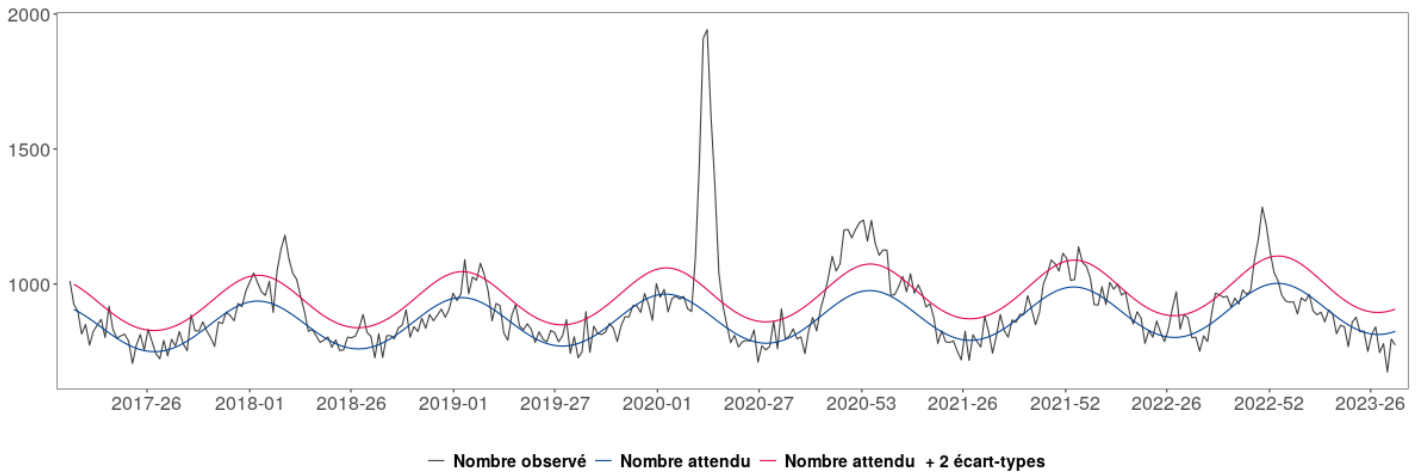
| Points de vigilance en 2023 |

- Les foyers de dengue actuellement actifs en Martinique et en Guadeloupe : [En savoir plus](#)
- Un foyer épidémique en Guyane : [En savoir plus](#)
- La recrudescence de cas de chikungunya et de dengue en Amérique Latine signalée par l'OMS : [En savoir plus](#)

**Ces maladies sont à déclaration obligatoire :
pensez à les déclarer à l'ARS Grand Est !**

Mortalité toutes causes confondues de décès

Figure 7. Mortalité toutes causes, toutes classes d'âge confondues, jusqu'à la semaine 32-2023, Grand Est (Source : Insee, au 16/08/2023)



Focus : La leptospirose devient une maladie obligatoire

La **leptospirose**, maladie transmissible de l'animal à l'homme, est inscrite depuis le 24 août 2023 sur la liste des maladies à déclaration obligatoire.

Principalement de formes pseudo-grippales, la leptospirose est aussi à l'origine de formes graves pouvant causer le décès. La maladie se transmet à l'homme par contact de la peau lésée ou d'une muqueuse avec de l'urine d'animaux porteurs de l'infection ou d'un environnement (eau douce, terre humide) contaminé par cette urine.

En France hexagonale, incluant la Corse, l'incidence annuelle est estimée à environ **1 cas pour 100 000 habitants** depuis 2014, correspondant à environ 600 à 700 cas répertoriés annuellement par le Centre national de référence et ses laboratoires partenaires sur l'ensemble du territoire. Ce système de surveillance n'a jamais été évalué et l'exhaustivité de ce réseau n'est pas connue, avec une probable sous-estimation du nombre de cas.

Dans les Départements ou régions d'Outre-Mer et les collectivités d'Outre-Mer, la leptospirose est endémique et l'incidence est, selon les territoires, de 10 à 70 fois plus élevée qu'en France hexagonale. Des pics épidémiques apparaissent lors de la saison des pluies ou de phénomènes climatiques inhabituels tels que les cyclones.

Actuellement, beaucoup d'informations et de connaissances manquent sur la leptospirose notamment au sujet de l'incidence réelle de la maladie, de l'émergence de souches nouvelles, du risque de transmission à l'être humain à partir de réservoirs animaux émergents, etc...

L'ajout de la leptospirose à la liste des Maladies à Déclaration Obligatoire permettra :

- une meilleure connaissance de l'épidémiologie de la leptospirose et un meilleur suivi de la morbidité et de la mortalité ;
- d'évaluer le poids de la maladie ;
- de mieux caractériser les populations à risque afin de cibler les interventions de santé publique en les adaptant à l'épidémiologie locale.

L'inscription de la leptospirose en tant que MDO permettra également l'**identification de cas groupés** aux fins de mettre en œuvre les mesures de gestion adaptées :

- alerte aux voyageurs et résidents de zone en hyper-endémie à la suite d'évènements climatiques inhabituels (ex : cyclone, tempête, mousson, crue) ;
- fermeture de l'accès à des cours d'eau ;
- application de moyens de lutte contre les réservoirs (ex : dératisation, contrôle des populations animales, contrôle des effluents des élevages industriels, drainage des zones inondées).

Retrouvez l'information complète et les documents utiles sur le site de [Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr).

Le point épidémi

Remerciements à nos partenaires :

Services d'urgences du réseau Oscour@,

Associations SOS Médecins de Meurthe-et-Moselle, Mulhouse, Reims, Strasbourg et Troyes,

Réseau Sentinelles,

Systèmes de surveillance spécifiques :

- Cas graves de grippe hospitalisés en réanimation,
- Épisodes de cas groupés d'infections respiratoires aiguës en établissements hébergeant des personnes âgées,
- Analyses virologiques réalisées aux CHU de Nancy, Reims et Strasbourg,

Autres partenaires régionaux spécifiques :

- Observatoire des urgences Est-RESCUE,
- Agence régionale de santé Grand Est.

Comité de rédaction

Oriane Broustal

Morgane Colle

Caroline Fiet

Nadège Marguerite

Christine Meffre

Sophie Raguet

Morgane Trouillet

Jenifer Yaï

Diffusion

Santé publique France Grand Est

Tél. 03 83 39 29 43

GrandEst@santepubliquefrance.fr

Retrouvez nous sur : [santepubliquefrance.fr](https://www.santepubliquefrance.fr)

Twitter : @sante-prevention